Formation à distance à la formation commune des brevets d'Etat 2ème degré en contrôle continu des connaissances

Le CREPS Rhône Alpes pilote depuis plus de 10 ans les formations aux métiers du sport et de l'animation des Sportifs de Haut Niveau. Grâce au dispositif de formation à distance mis en place, plus de 700 Sportifs de Haut Niveau ont pu obtenir un diplôme professionnel tout en poursuivant leur carrière sportive.

Aujourd'hui le CREPS élargit son champ d'action à d'autres publics ... En leur proposant l'accès à une formation sur la partie commune du BEES 2eme degré.: cadres fédéraux,entraîneurs de HN,public à profil atypique (sportifs professionnels, centre de formation…),public éloigné ...

Objectifs poursuivis :

- Offrir une formation de qualité (ressources importantes, variées et adaptées)
- Permettre le suivi de la formation malgré des contraintes importantes et atypiques liées aux disponibilités des apprenants (présentiel réduit mais indispensable)
- Respecter rigoureusement les contenus de formation fixés par les textes réglementaires (arrêté de 1992)
- Accompagner qualitativement et quantitativement chaque stagiaire :
 Individualisation des parcours de formation - Accompagnement/suivi (suivant les besoins)
 Utiliser un dispositif de formation à distance éprouvé avec un encadrement expérimenté
- Evaluer l'ensemble des aspects liés à la formation :
 Utilisation de la plate-forme (traçabilité)
 Maîtriser les contenus (évaluations formatives)
 Evaluation de l'assimilation des connaissances (évaluations verticales)
 Evaluation de l'appropriation et de l'utilisation des connaissances (évaluations transversales en présentiel)
 Epreuves de sélection et jurys finaux (unité finale de synthèse)
 Lier régulièrement théorie/pratique - général/spécifique (notion d'alternance)

Modalités de mise en œuvre :

Formation à distance en contrôle continu des connaissances, organisée sur le même principe qu'une formation en face à face pédagogique : épreuves de sélection et jurys finaux planifiés sur le calendrier national en référence aux instructions officielles.

Durée du parcours - Nombre de séquences :

- 3 formules possibles : 4 , 8 ou 12 mois. A la fin de la formule choisie, le dossier du candidat est présenté au jury suivant immédiat.
- 8 séquences thématiques ou pluridisciplinaires, contacts téléphoniques ou électroniques (Forum, Chat, Courriels) permanents entre les apprenants et les formateurs.
 Chaque stagiaire se voit désigner un e-formateur référent.
 Chaque séquence correspond à un investissement estimé à une vingtaine d'heures, comprenant les temps d'appropriation des contenus, d'accompagnement et de rédaction d'un devoir à renvoyer.

Les conditions d'accès et d'entrée en formation :

- être titulaire du PSC 1 (Prévention et Secours Civiques niveau 1) ou tout titre équivalent (A.F.P.S. + mise à niveau recommandée)
- être titulaire d'un Brevet d'Etat 1er degré depuis au moins 2 ans.
 A l'issue des épreuves de sélection, délivrance du login et mot de passe pour prise en main de la plateforme DODE.

Modalités d'évaluation :

- Une évaluation d'entrée en formation en présentiel au CREPS : écrit de culture sportive, écrit de connaissances spécifiques et entretien
- Des évaluations sommatives en contrôle continu des connaissances
- évaluations verticales à chaque envoi (1 envoi par séquence).
 Devoir effectué à domicile.
 Retour des 8 évaluations sur copies et renvoi de la copie corrigée avec annotations.
- évaluations transversales. Devoir de 3H sur table en condition d'examen au Creps
 Une après le devoir 4 : écrit, entretien et régulation
 Une après le dernier devoir : écrit et présentation d'un dossier
 NB : Aucune note compensatoire entre les différentes matières. Niveau plancher de 10/20 à atteindre à chaque séquence. Si une note est inférieure à 10/20, il est demandé à l'apprenant soit : de traiter à nouveau le même sujet ou d'approfondir une partie mal assimilée (notes < à 08/20); soit de traiter un sujet complémentaire nouveau (notes > à 08/20)
 Une évaluation certificative lors du jury final de la formation en présentiel au CREPS

Dates à retenir :

Inscriptions : début octobre 2009, fin février 2010, Mi - juin 2010
Entrée en formation : 15 octobre 2009, 5 mars 2010, 1er juillet 2010
Jury final : 5 mars 2010, 1er juillet 2010, octobre 2010 (à déterminer)

Coût de la formation :

Forfait inscription, formation, accompagnement : 1330 € + 20 € (frais de dossier)
Possibilités de prise en charge totale ou partielle des frais pédagogiques par les OPCA et autres financeurs de la formation professionnelle en fonction du profil du candidat.
Un accompagnement supplémentaire (cours en présentiel) peut être proposé sur devis en fonction des besoins.

Vincent Moracchini Responsable pédagogique **Téléphone :** 04 76 67 04 31 **E-Mail :** *vmoracchini@creps-rhone-alpes.fr*	**Denise Laurent** Service Formation **Téléphone :** 04 76 67 03 97 **E-Mail :** *dlaurent@creps-rhone-alpes.fr*	**SAF Régional VoironLa Brunerie - BP 117** **38503 VOIRON Cedex** **Tel. 06 62 99 24 91** **Courriel :** *info@creps-rhone-alpes.fr*